

Démarches pour détaxe à l'exportation de marchandise en expédition

- 1- Ecrire au Directeur des Services fiscaux du lieu de résidence du Chef d'expédition en accompagnant le courrier de l'agrément donné par le Club alpin français

- 2- Avec le courrier de retour du Directeur des Services fiscaux aller voir le détaillant ou le fournisseur qui vous fait un devis hors taxe des marchandises commandées (il conserve celles-ci dans un premier temps)

- 3- Vous remplissez alors les attestations (une par fournisseur)

- 4- Avec celle-ci, le chef d'expédition se rend au Centre de fiscalité des entreprises et des associations de son domicile et fait signer et tamponner ces attestations (en double exemplaire - prévoir des copies).

- 5- Avec ces attestations dûment remplies, vous retournez voir le fournisseur qui garde pour lui une attestation et vous livre le matériel hors taxe.